

## MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierrezurmont.fr](mailto:contact@dompierrezurmont.fr)

Dompierre-sur-Mont, le 02/09/2024

### *Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 02 septembre 2024 à 20h30*

Date de Convocation : 27.08.24  
Date d’Affichage : 27.08.24

Nb de conseillers en exercice : 11  
Présents : 11          Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUEILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés :

Secrétaire de séance : Nelly JANOD

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

**Compte-rendu conseil** du lundi 01 juillet 2024 : sans observation

#### **1 Voyage scolaire école Poids de Fiole (délibération)**

Dans le cadre d’un voyage scolaire à Paris, du 26 mai 2025 au 28 mai 2025, l’école primaire du Chanois sollicite une participation financière pour les classes du CE1 au CM2 de la Commune pour venir en aide aux familles.

Le conseil propose d’attribuer 127 € par élève pour les classes du CE1 au CM2. Quatre enfants de la commune sont concernés. Le coût pour les parents est de 327 € pour un enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité une participation de 127 € par élève. La somme 508.00 € sera ouverte en crédit au compte de subvention.

#### **2 Sentier découverte ; arboretum\***

Le maire présente un dossier qu’il a élaboré en vue d’entretenir et de favoriser l’utilisation du sentier découverte. Il s’agit de soumettre ce dossier à la SPL Tourisme de Terre d’Emeraude en vue d’un partenariat et d’un potentiel financement.

En complément, un second volet concernera l’arboretum\* planté derrière la cabane de chasse.

Il y a une dizaine d’années sous l’impulsion de Sébastien Lacroix et Jérôme Bombois de nombreuses essences ont été plantées sur un large périmètre, aujourd’hui un grand débroussaillage s’impose et il faudrait envisager de mettre en place une signalétique indiquant feuillage, écorce, aspect général de chaque arbre, dans un but pédagogique et touristique.

## MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

[contact@dompierrresurmont.fr](mailto:contact@dompierrresurmont.fr)

*\*Plantation d'arbres d'essences variées. Les fonctions d'un arboretum ressemblent à celles d'un jardin botanique, à savoir, de faire découvrir au plus grand nombre des espèces végétales et de renseigner sur les plantes grâce à des plaques informatives, de sensibiliser les gens sur la sauvegarde des espèces menacées, ou tout simplement d'offrir un lieu d'information à destination du jeune public.*

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette démarche.

### **3 Arrêt de travail Florence CARY + remplacement**

À la suite d'un accident de voiture, Mme CARY Florence est en arrêt de travail jusqu'en novembre 2024 voir certainement janvier 2025.

En lui faisant part de toute sa sympathie, le conseil municipal adresse ses vœux de prompt rétablissement à Mme Cary.

Une personne est en cours de recrutement pour assurer la continuité du service d'entretien.

### **4 Règlement salle des fêtes. Mobilier. Vaisselle (délibération)**

Il apparait que la gestion des éléments meublants et la vaisselle mise à disposition doivent être rationalisés. A cet effet, des paniers et des accessoires de comptage seront achetés prochainement. Pour ce qui es des chaises, une mise en concurrence sera lancée rapidement.

Des crédits spécifiques seront inscrits au budget pour ces équipements.

### **5 Décision modificative n° 1 – intégration opération Sidec (délibération)**

Afin de permettre l'intégration des opérations du Sidec, il est nécessaire de faire une décision modificative pour ouvrir les crédits nécessaires. Ces opérations d'ordres ne changent en rien les volumes et les équilibres budgétaires. Ce sont des opérations de compte à compte.

|  | crédits ouverts     |
|--|---------------------|
| D 198 : Neutralisation des amortissements                    | 179 243.50 €        |
| <b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b> | <b>179 243.50 €</b> |
| D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles                     | 179 243.50 €        |
| <b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b> | <b>179 243.50 €</b> |
| R 28041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°          | 179 243.50 €        |
| <b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b> | <b>179 243.50 €</b> |
| R 77681 : Neutralisation des amortissements                  | 179 243.50 €        |
| <b>TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b> | <b>179 243.50 €</b> |

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité.**

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### **6 Piscine Bellecin**

Le conseil d'administration de la régie de Bellecin a validé la vente de tickets à prix réduit, aux mairies, pour l'accès à la piscine. La commune a décidé de les distribuer gratuitement aux habitants de Dompierre. Cela a pour but de favoriser l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes et le maintien en forme des plus âgés. Dans un contexte plus large cette offre exceptionnelle s'inscrit dans le cadre de l'apprentissage et du développement d'exercice physique pour le bien-être de tous. Dès à présent ces tickets sont disponibles aux heures d'ouvertures du secrétariat

Les conditions d'attributions :

- Être habitant et résidant de la commune
- Offre pour l'instant limité à deux tickets par famille
- L'utilisation dans un délai de 2 ans à compter de ce jour.

En cas de succès, cette opération pourra peut-être se renouveler.

Dans un but d'harmonisation entre les communes concernées, le conseil approuve à l'unanimité la gratuité totale et le mode d'attribution.

### **Questions diverses :**

#### *1) Compte-rendu cimetièrre*

Mallorie Bombois et la secrétaire ont mis à profit la période estivale pour informatiser la gestion du cimetière.

Outre le fait qu'il était indispensable de procéder à un balayage complet des concessions, il fallait tenir un registre digital. Les résultats ne se sont pas fait attendre, de nombreux renouvellements procurent d'importants revenus et le stockage des informations permettra un suivi efficace du cimetière.

Merci aux habitants qui ont participé, grâce à leur mémoire collective à l'élaboration de ce logiciel.

#### *2) Exposition*

L'exposition du 11 juillet 1944 a rencontré un vif succès. De nombreuses personnes l'ont visitée. Les panneaux seront conservés avec soin et utilisables lors de prochaines commémorations.

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### 3) *Dernière parcelle lotissement les Frênes*

La vente est en cours et la signature des actes devrait intervenir prochainement. L'offre des parcelles a été ouverte en 2018, les 6 parcelles ont été vendues en moins de 6 ans alors que la conjoncture était très défavorable : deux années COVID, hausse considérable du coût de la construction, augmentation des taux d'intérêts ... Cela montre bien l'attractivité de notre village.

### 4) *Permis d'aménager lotissement la Rippe*

Le permis d'aménager est en cours. C'est Alban Vuillemet qui est chargé de l'élaboration. Le rendez-vous est pris avec le service du droit des sols à Terre d'Emeraude dans le mois.

### 5) *Plan Communal de Sauvegarde*

La commune a été destinataire d'un courrier notifiant l'obligation de rédiger ou d'actualiser un Plan Communal de Sauvegarde au regard de la loi Matras (loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile) d'ici mars 2025.

Implications légales et responsabilités du maire : Il convient de protéger la commune en cas de sinistre et définir dans un document un processus de gestion de crise efficace grâce à un PCS bien établi pour garantir la sécurité des administrés.

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Par exemple Il est obligatoire pour les communes concernées par des bois et forêts classés à risque d'incendie ou réputés particulièrement exposés au risque d'incendie.

Une réunion en Préfecture a eu lieu le 29 août, à laquelle le maire n'a pas pu assister pour des raisons de disponibilité.

La commune n'est pas classée mais par deux fois des risques d'incendie ont été relevés à proximité de nos bois.

Sachant que « Le plan communal de sauvegarde peut être élaboré à l'initiative du maire, en dehors des cas obligatoires »...

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter l'appui (gratuit) de l'Association des Maires du Jura (AMJ) pour "Rédiger ou actualiser son plan communal de sauvegarde"

**MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**

[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

6) *Aire de jeux*

Des aménagements sont programmés d'ici la fin de l'année si c'est possible. Restructuration des barrières et de l'accès, entretien obligatoire des agrès et jeux. Mise en conformité avec les normes en vigueur. Des devis sont demandés dès à présent.

7) *Cartes avantages jeunes*

Les cartes jeunes 2024-2025 sont à disposition gratuitement en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

En sont bénéficiaires, sur inscription préalable, les enfants de la naissance et jusqu'à la fin de leur scolarité sans pouvoir dépasser l'âge de 25 ans.

Le maire rappelle que la gratuité est une volonté délibérée du conseil municipal et qu'il n'en va pas de même dans toutes les communes.

Ces cartes jeunes offrent de nombreuses réductions pour des événements culturels, sportifs, ou de loisirs, et sur des achats d'ouvrages en librairie.

La séance est levée à 23h00.